

LABEGUDE INFORMATIONS DU 06 MARS 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020

Présents : Mmes CHOLVY Paulette, DUCHAMP Cécile, FRENEAT Nathalie, HUOT Michèle, PLAN Marie-Paule, MM BOIRON Jean-Claude, CLADT Bernard, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David,

Absents excusés : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, RAOUX Mélody, Mrs CHANEAC Alain, VOLLE Jean-Luc,

Procurations : Mme RAOUX Mélody à Mme DUCHAMP Cécile, M. VOLLE Jean-Luc à M. CLADT Bernard

Secrétaire de Séance : M. BOIRON Jean-Claude

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire souhaite dédier la dernière séance du conseil municipal de ce mandat aux élus qui nous ont quittés, à savoir Monsieur Louis RICHARD, Jean-Paul NOUGIER, Lucien CHOLVY et Henri SERRETIELLO.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le conseil municipal approuve le compte administratif comme suit :

Fonctionnement : Dépenses réalisées : 1 035 556.48 €

Recettes réalisées : 1 508 569.17 € dont 153 854.34 € d'excédent reporté

Investissement : Dépenses réalisées : 856 810.22 € dont 121 170.11 € d'excédent reporté

Recettes réalisées : 468 086.41 €

OBJET : COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. HEYRAUD RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse pour la sensibilisation aux pratiques musicales en milieu scolaire, afin de financer 15 séances d'1 heure pour deux classes de l'école primaire publique et deux classes pour l'école privée pour l'année scolaire 2020-2021 soit un coût global de 2920 € (730 € pour une classe).

OBJET : REVISION LOYER ET CHARGES DU 44 ROUTE NATIONALE

Le loyer mensuel du 44, Route Nationale est fixé à **170 €** et **127 €** de charges mensuelles

OBJET : SDE07 – ADHESION EN TANT QUE MEMBRE AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ELECTRICITE ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

Monsieur le Maire indique que la loi Energie Climat organise la fin des tarifs bleus de vente d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques (tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36kVA.

En conséquence les collectivités et établissements publics doivent anticiper la fin des tarifs bleus en souscrivant à une offre de marché avant l'échéance du 31 décembre 2020.

Le SDE07 propose donc un groupement de commande pour l'achat de l'électricité. Ce groupement de commande sera régi par une convention avec contrepartie financière, dont la liste des membres sera arrêtée par le SDE07 début juin 2020. L'ensemble des sites de la commune est de 15 pour une consommation de 557359 kWh et aurait un coût annuel de 300 € auquel viendrait s'ajouter une part variable de 0.20 € par MWh qui pourrait correspondre à 111 € pour la commune, au total un coût d'adhésion de 411 €/an.

Monsieur le Maire est autorisé à adhérer au groupement de commandes, signer la convention et transmettre les besoins de la commune. Le représentant coordonnateur est autorisé à signer les marchés, accords-cadres

et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de LABEGUDE et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE07 de ce groupement de commande.

OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX COMMUNES POUR L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire présente le règlement d'attribution financière pour l'aide aux communes pour l'installation de dispositif de production d'énergie renouvelable. La CCBA s'engage dans une opération de participation financière à l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables afin d'aider les communes à être exemplaires dans leurs projets de rénovation ou de construction de bâtiments communaux. Il présente la convention correspondante. La CCBA finance, après signature d'une convention avec la commune, à hauteur de 25% du montant HT total de l'acquisition le dispositif favorisant la production d'énergie renouvelable.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise en cas d'acquisition de dispositif ou de travaux favorisant la production d'énergie renouvelable à déposer un dossier auprès de la CCBA et à signer la convention correspondante.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante si nécessaire.

OBJET : CCBA : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE TRAVAUX VOIRIE ET RESEAUX

Considérant la nécessité de prévoir les travaux neufs et de modernisation de voirie à engager sur l'ensemble du territoire communal, sur les voiries communales existantes ou à créer, le conseil municipal décide de préparer une consultation en vue du programme de travaux suivant :

Travaux neufs et de modernisation de voirie

- sous forme d'accord-cadre à bons de commande - travaux
- marché mono attributaire,
- la durée de ce marché est fixée à 1 an, renouvelable 1 fois (soit deux ans au maximum)
- montants définis par le marché : 0 € HT minimum et 250 000.00 € HT maximum par an.

Il est précisé que la communauté de communes du Bassin d'Aubenas (Service technique et service Marchés Publics) préparera le dossier de consultation puis le remettra à la mairie.

L'analyse des offres sera également réalisée en partenariat avec les services précités.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF : Collecte des ordures ménagères tous les mardis et vendredis, le matin. Sortir les poubelles la veille au soir. Collecte du tri sélectif les vendredis des semaines paires, soit le 6 et 20 mars ; 3 - 17 et 24 avril 2020

HORAIRES AGENCE POSTALE : Du lundi au vendredi de 9 h à 14 h et samedi de 9 h à 12 h (fermée le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois). Une permanence pour le CCAS est tenue le mercredi de 14 h à 16 h à l'agence postale. Pour les rendez-vous contactez le 04.75.37.40.39.

HORAIRES BIBLIOTHEQUE : lundi de 10 h à 11h30 ; mercredi de 17h à 18h30 et vendredi de 10h à 11h30, sauf pendant les vacances scolaires permanence uniquement le mercredi de 10h00 à 11h30.

INFORMATIQUE SENIORS :

Les séniors à partir de 65 ans peuvent apprendre l'informatique, à leur rythme, le mercredi de 16h00 à 17h00 à la Résidence du Val d'Ardèche. A travers une pédagogie adaptée, il est proposé d'initier aux smartphones, tablettes et ordinateurs à travers des formations courtes sur des sujets bien précis. Pour plus d'information contactez la Résidence du Val d'Ardèche au 04.75.37.68.72.

FRELON ASIATIQUE :

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone doit en faire le signalement sur le site internet : www.frelonasiatiques.fr

ELECTION MUNICIPALE : Dimanche 15 mars 2020 de 8h00 à 18H00. Le bureau de vote est situé dans la salle des fêtes au 44, Route Nationale.